

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 19 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 3^{ème} ordinaire à 20 heures 30 à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 11 juillet 2022

Date affichage : 20 juillet 2022

Nbre de Conseillers : 19

En exercice : 19 Présents : 16 Votants : 16 Pour : 15

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Ghislaine GUILLEMAIN, Olivier CHARRON, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Christophe METREAU, Raymond NUVEL, Simone ARAMET, Gaëtan BUREAU, Nathalie CHATEFAU, Marc LIONARD et Didier MOUCHEBOEUF, Marie BERNARD, Claire RAMBEAU-LEGER, Marc LIONARD, Charlotte DENIS-CUVILLIER et Claude NEREAU

Etaient excusés :

Etait absent :

M a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : **Portion de chemin rural au lieudit « Rippe » (CR50)**
 Validation de l'ouverture d'une enquête publique en vue de l'aliénation

Le chemin rural de « Rippe » (CR50), section comprise entre les parcelles cadastrées D124, D772, D935, D936, D939, D940 et D946, situé à Montguyon n'est plus affecté à l'usage du public car il dessert des parcelles de terres agricoles.

Il est actuellement emprunté uniquement par le propriétaire des parcelles de terres. Il constitue à ce jour, une charge d'entreprise pour la commune.

L'aliénation de cette portion de chemin rural (CR50), apparait bien comme la meilleure solution.

Pour cela, conformément au décret n° 76-921 du 08 octobre 1976, il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du domaine privé de la commune.

En conséquence, LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- **De procéder** à l'enquête publique préalable à l'aliénation de la portion du chemin rural « Rippe » (CR50), section comprise entre les parcelles cadastrées D124, D772, D935, D936, D939, D940 et D946, en application du décret n° 76-921 du 08 octobre 1976, précité,
- **D'autoriser** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la poursuite de ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF

